

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Klar Schiff Power Reiniger  
Art-Nr 1.0201.07195.00000

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Conditions d'utilisation recommandées**  
détergent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Giftinformationszentrale Berlin  
Téléphone +49 (0)30 30686700  
Renseignements en allemand.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|--|----------------------------|---------------------------|
|--|----------------------------|---------------------------|

|               |      |  |
|---------------|------|--|
| Skin Corr. 1B | H314 |  |
|---------------|------|--|

### Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Consignes de sécurité

#### Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Stockage

P405 Garder sous clef.

#### Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

hydroxyde de potassium, sodium metasilicate 5-hydrate

### Indications diverses

#### Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).  
Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

#### 2.3. Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

| CAS No   | EC No     | Désignation     | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]  |
|----------|-----------|-----------------|--------------|---|
| 111-76-2 | 203-905-0 | 2-butoxyéthanol | < 2          | Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 |

## Klar Schiff Power Reiniger

### Composants dangereux (continue)

| CAS No      | EC No     | Désignation                       | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]               |
|-------------|-----------|-----------------------------------|--------------|--|
| 112-34-5    | 203-961-6 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol         | < 2          | Eye Irrit. 2, H319   |
| 122-99-6    | 204-589-7 | 2-phénoxyéthanol                  | < 3          | Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319                    |
| 1310-58-3   | 215-181-3 | hydroxyde de potassium            | 2,5          | Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314                   |
| 10213-79-3  |           | sodium metasilicate 5-hydrate     | 1,5          | Skin Corr. 1B, H314 / STOT SE 3, H335 / Met. Corr. 1, H290 |
| 15763-76-5  |           | Cumene sulfonate (sodium salt)    | < 2          | Eye Irrit. 2, H319   |
| 164524-02-1 | 629-764-9 | Cumene sulfonate (potassium salt) | < 2          | Eye Irrit. 2, H319   |

### REACH

| CAS No      | Désignation                       | REACH numéro d'enregistrement |
|-------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1310-58-3   | hydroxyde de potassium            | 01-2119487136-33-XXXX         |
| 15763-76-5  | Cumene sulfonate (sodium salt)    | 01-2119489411-37-0000         |
| 164524-02-1 | Cumene sulfonate (potassium salt) | 01-2119489427-24-0000         |

### Remarques complémentaires

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

### Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface anioniques  
moins de 5 % agents de surface non ioniques  
PHENOXYETHANOL

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche technique de sécurité).

#### Après inhalation

Demander aussitôt l'avis du médecin.

Rincer la bouche et le nez avec de l'eau.

Amener le sujet à l'air frais et le maintenir au chaud et au calme.

#### Après contact avec la peau

Laver avec beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Enlever les lentilles de contact.

Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir - danger de perforation!

## Klar Schiff Power Reiniger

---

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Oxydes de soufre

Des solutions acides peuvent libérer des vapeurs caustiques.

En cas de déversement de liquide : Attention, risque de dérapage.

Alkalische Lösungen können ätzende Dämpfe freisetzen.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement complet de protection.

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Refroidir le récipient avec de l'eau.

Si possible sans risque, enlever les conteneurs de la zone de danger.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas respirer les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Avertissez des personnes, qui séjournent dans la zone de danger.

Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

---

## Klar Schiff Power Reiniger

---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper les quantités importantes.  
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Assurer une aération suffisante.  
Neutralisationsmittel (sauer) verwenden.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Évacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.  
Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation.  
Éviter IMPÉRATIVEMENT tout mélange avec des acides/produits acides !

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).  
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Travailler dans des locaux bien aérés.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de mesures particulières nécessaires.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.  
Prévoir une cuve de sol sans écoulement.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.

**Classe de** 8B  
**stockage (RFA)**

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)**

| CAS No   | Désignation               | Type        | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|----------|---------------------------|-------------|---------|-------|----------|
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol           | 8 heures    | 98      | 20    | Peau     |
|          |                           | Court terme | 246     | 50    |          |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 8 heures    | 67,5    | 10    |          |
|          |                           | Court terme | 101,2   | 15    |          |

**Valeurs limites biologiques (TRGS 903)**

| CAS No   | Désignation     | Paramètres                           | BGW      | Matière d'analyse | Date de la prise d'échantillon |
|----------|-----------------|--------------------------------------|----------|-------------------|--------------------------------|
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol | Butoxyessigsäure                     | 100 mg/l | U                 | c                              |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol | Butoxyessigsäure<br>(nach Hydrolyse) | 200 mg/l | U                 | c                              |

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL salarié**

| CAS No     | Agent                         | Valeur               | Type   | Remarque |
|------------|-------------------------------|----------------------|--|----------|
| 10213-79-3 | sodium metasilicate 5-hydrate | 1,49 mg/kg<br>bw/day | DNEL long terme dermique<br>(systémique)       |          |
|            |                               | 6,22 mg/m3           | DNEL long terme par inhalation<br>(systémique) |          |
| 1310-58-3  | hydroxyde de potassium        | 1 mg/m3              | DNEL long terme par inhalation<br>(local)      |          |

**DNEL Consommateur**

| CAS No     | Agent                         | Valeur               | Type   | Remarque |
|------------|-------------------------------|----------------------|--|----------|
| 10213-79-3 | sodium metasilicate 5-hydrate | 0,74 mg/kg<br>bw/day | DNEL long terme dermique<br>(systémique)       |          |
|            |                               | 0,74 mg/kg<br>bw/day | DNEL long terme par voie orale<br>(répété)     |          |
|            |                               | 1,55 mg/m3           | DNEL long terme par inhalation<br>(systémique) |          |
| 1310-58-3  | hydroxyde de potassium        | 1 mg/m3              | DNEL long terme par inhalation<br>(local)      |          |

**PNEC**

| CAS No     | Agent                         | Valeur    | Type                           | Remarque |
|------------|-------------------------------|-----------|--------------------------------|----------|
| 10213-79-3 | sodium metasilicate 5-hydrate | 1000 mg/l | PNEC station d'épuration (STP) |          |
|            |                               | 1 mg/l    | PNEC eaux, eau de mer          |          |
|            |                               | 7,5 mg/l  | PNEC eaux, eau douce           |          |

## Klar Schiff Power Reiniger

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit  
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

#### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

#### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| aspect  | Couleur  | Odeur   |
|---------|----------|---------|
| liquide | incolore | inodore |

#### Seuil olfactif

non déterminé

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

|   | Valeur        | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|---------------|-------------|---|---------|----------|
| <b>valeur pH</b>                                    | 13 - 14       | 20 °C       |   |         |          |
| <b>point d'ébullition</b>                           | ca. 100 °C    |             |   |         |          |
| <b>Température de fusion / Point de congélation</b> | non déterminé |             |   |         |          |
| <b>Point d'éclair</b>                               | non déterminé |             |   |         |          |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>                        | non déterminé |             |   |         |          |
| <b>Inflammation (à l'état solide)</b>               | non déterminé |             |   |         |          |
| <b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>               | non déterminé |             |   |         |          |
| <b>Température d'inflammation</b>                   | > 240 °C      |             |   |         |          |



|  | Valeur                  | Température | à | Méthode | Remarque                              |
|--|-------------------------|-------------|---|---------|---------------------------------------|
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                         |                         |             |   |         | Le produit n'est pas autoinflammable. |
| <b>Limite inférieure d'explosibilité</b>                       | non déterminé           |             |   |         |                                       |
| <b>Limite supérieure d'explosibilité</b>                       | non déterminé           |             |   |         |                                       |
| <b>Pression de vapeur</b>                                      | 23 hPa                  | 20 °C       |   |         |                                       |
| <b>Densité relative</b>  | ca. 1 g/cm <sup>3</sup> | 20 °C       |   |         |                                       |
| <b>Densité de vapeur</b>                                       | non déterminé           |             |   |         |                                       |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                                   |                         | 20 °C       |   |         | miscible en toutes proportions        |
| <b>Solubilité dans un autre produit</b>                        | non déterminé           |             |   |         |                                       |
| <b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b> | non déterminé           |             |   |         |                                       |
| <b>Température de décomposition</b>                            | non déterminé           |             |   |         |                                       |
| <b>Viscosité</b>   | non déterminé           |             |   |         |                                       |

**Propriétés comburantes**  
Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**  
Le produit n'est pas explosif.

**9.2. Autres informations**  
voir fiche technique

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**  
Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**  
Stable dans les conditions normales d'utilisation.  
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Réagit au contact des acides.  
Réagit au contact des agents d'oxydation.



## Klar Schiff Power Reiniger

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Acide

Agent oxydant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

|  | Valeur/Evaluation                | Espèces | Méthode | Remarque |
|--|----------------------------------|---------|---------|----------|
| <b>Irritation de la peau</b>                   | Corrosif                         |         |         |          |
| <b>Irritation des yeux</b>                     | Corrosif.                        |         |         |          |
| <b>Sensibilisation de la peau</b>              | Pas d'effet sensibilisant connu. |         |         |          |
| <b>Sensibilisation des voies respiratoires</b> | Pas d'effet sensibilisant connu. |         |         |          |

#### Constatations empiriques

Corrosion de la peau et des muqueuses.

Fort effet caustique dans la cavité buccale et la gorge et risque de perforation du tube digestif et de l'estomac si on avale le produit.

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Effet préjudiciable dans l'eau possible en raison de la variation du pH.

#### Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

#### Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

##### Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### Produit de nettoyage recommandé

eau

##### Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

|   | ADR/RID  | IMDG   | IATA-DGR   |
|---|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU                            | 1719   | 1719   | 1719   |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies    | LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Kaliumhydroxid, Natriummetasilikat) | CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium metasilicate) | Caustic alkali liquid, n.o.s. (potassium hydroxide, sodium metasilicate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8  | 8  | 8  |

## Klar Schiff Power Reiniger

|  | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|--|---------|------|----------|
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>  | III     | III  | III      |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>  | Non     | Non  | Non      |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b><br>Aucune information disponible.   |         |      |          |
| <b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b><br>Aucune information disponible.          |         |      |          |
| <b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b><br>Étiquette de danger 8<br>code de restriction en tunnel E<br>Code de classification C5 |         |      |          |

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation nationale

**Classe de danger pour l'eau** 1 selon AwSV  
produit polluant faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## SECTION 16: Autres informations

### Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

### Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 2 et 3.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Klar Schiff Power Reiniger**

---

- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.